



Procès-verbal de la Réunion téléphonique du Conseil d'Administration du 25 août 2014

Date 25 août 2014

Auteur Jean-Pierre HUGUES Référence LFP.PV.CA.2014.08.25

Réunion du 25 août 2014

Président Frédéric THIRIEZ

Présents MM. Jean-Michel AULAS, Bernard CAÏAZZO, Saïd CHABANE, Jean-Pierre DENIS, Raymond DOMENECH, Jean-François FORTIN, Vincent LABRUNE, Damien LEDENTU, Jean-Pierre LOUVEL, Claude MICHY, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Didier QUILLOT, Pierre REPELLINI, Patrick RAZUREL, Jean-Michel ROUSSIER, Michel SEYDOUX.
Mme Nathalie BOY DE LA TOUR

Excusés MM. Loïc FERY, Sylvain KASTENDEUCH (représenté par Philippe PIAT), Éric ROLLAND (représenté par Patrick RAZUREL), Jean VERBEKE.

Assistent M. Noël LE GRAET
Maîtres Jean BARTHELEMY et Claudine MORAIN
MM. Jean-Pierre HUGUES, Loïc MORIN, Arnaud ROUGER
Mme Julie HEBERT.

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,

peut valablement délibérer.



Procès-verbal de la Réunion téléphonique du Conseil d'Administration du 25 août 2014

1. Proposition de conciliation dans le dossier Luzenac Ariège Pyrénées

Le Conseil,

connaissance prise de la proposition de conciliation, relative à la situation du Luzenac AP, émise par M. Franck LATTY le 22 août 2014,

considérant que le conciliateur estime qu'il aurait été opportun que la LFP, préalablement à la réunion de son Conseil d'administration du 8 août 2014, mette Luzenac en situation de présenter, même dans un délai bref, ses observations suite à l'avis rendu le 6 août 2014 par le Comité stratégique stades,

considérant qu'en date du 22 août 2014 le juge des référés du Tribunal administratif de Toulouse a décidé de « suspendre » l'audience dans l'attente de l'examen par le Conseil d'administration de la LFP de ladite proposition,

considérant, compte tenu de l'urgence, qu'il convient pour le CA de statuer rapidement sur la proposition de conciliation,

considérant par ailleurs que, conformément à la demande du conciliateur, il convient de s'assurer que Luzenac AP puisse faire valoir ses observations « dans les plus brefs délais au regard des contraintes sportives majeures constituées par le déroulement actuel de la compétition », préalablement à toute décision à intervenir.

En conséquence,

accepte la proposition de conciliation émise par Monsieur Franck LATTY le 22 août 2014,

demande au Luzenac AP de lui transmettre avant le 26 août 2014 à 16h00 tous les compléments d'information qu'il estimera nécessaire en réponse à l'avis du Comité stratégique stades du 6 août 2014.

dit qu'il se réunira ce mercredi 27 août à 18h00 pour se prononcer sur les éléments fournis.

2. Prochaines instances

✚ Mercredi 27 août 2014 à 18h00, Conseil d'Administration téléphonique

Le Président

Frédéric THIRIEZ

Le Directeur Général

Jean-Pierre HUGUES